

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 42 (1971)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 5 Mai 1971

SOMMAIRE

L'assemblée générale annuelle de l'ADIJ à Courtelary — Programme de travail des commissions de l'ADIJ pour 1971 — Doublement de la voie entre Ligerz et Tüscherz — Quelques aspects du marché des euro-devises — L'évolution de l'épargne dans les ménages privés — L'industrie du ciment contre la pollution

L'assemblée générale annuelle de l'ADIJ à Courtelary

L'ADIJ a tenu son assemblée générale, pour la première fois dans son histoire, à Courtelary, le samedi 8 mai 1971. Parmi les invités de marque qui ont participé à ces assises annuelles, signalons MM. Maurice Péquignot, conseiller aux Etats, André Cattin, président du Grand Conseil, et Henri Huber, conseiller d'Etat.

Dans ses propos introductifs, le président de l'ADIJ, M. René Steiner, évoqua en particulier la mission de l'ADIJ, « qui n'a en vue que l'intérêt général du pays jurassien, hors de toute considération de confession, de langue, de politique partisane, au-dessus de la question jurassienne ».

Le trafic à Delle

Commentant ensuite le rapport d'activité 1970, M. Steiner donna connaissance des chiffres du trafic marchandises enregistré en 1970 à la frontière franco-suisse à Delle : 566 000 tonnes nettes (+ 25 000), dont 435 000 par le chemin de fer (+ 3000) et 131 000 par la route (+ 22 000). Quatre-vingt-cinq pour cent de ce trafic (ou 371 000 tonnes) sont des marchandises en transit international.

Le rapport du comité et ceux des différentes commissions ayant été approuvés, M. René Domont, trésorier de l'ADIJ, présenta les comptes 1970, qui bouclent avec un léger reliquat actif, sur 154 000 fr. environ de dépenses. A noter toutefois que l'ADIJ a constitué un fonds de réserve de 30 000 fr. pour le secrétariat permanent. Ce redressement financier, après les déficits des exercices 1968 et 1969, est dû à une augmentation de la subvention de l'Etat et à une réduction des dépenses de l'ADIJ. Ces comptes furent adoptés après rapport de M. W. Wüst au nom des vérificateurs.

M. René Domont donna encore connaissance du budget 1971, qui prévoit un excédent de dépenses de 14 000 fr. environ, sur un total de 163 000 fr.